



Commission scolaire  
**DES PHARES**

*Rapport annuel*  
**2009-2010**

# Rapport annuel 2009-2010

## *Message du président et du directeur général*

C'est avec fierté que nous vous présentons le rapport annuel 2009-2010 de la Commission scolaire des Phares. Les mots-clés de cette année bien remplie à plus d'un titre ont été « réussite » et « partenariat ».

La réussite des élèves a guidé la Commission scolaire et ses établissements dans les principales actions qui ont été menées au cours de l'année 2009-2010 :

- Mise en œuvre du plan stratégique 2009-2014;
- Convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et travail de concertation devant mener à la signature de conventions de gestion avec les établissements;
- Développement et renforcement de partenariats avec les acteurs socio-économiques du milieu;
- Ajout de mesures et de ressources en soutien aux élèves en difficulté;
- Développement de nouvelles approches en formation générale des adultes et de nouveaux programmes en formation professionnelle;
- Promotion de la persévérance scolaire.

Le développement des aptitudes en lecture chez les élèves a été reconnu comme un important facteur de réussite. Un grand nombre de projets ont été développés, dans les établissements, pour inciter les jeunes, notamment les garçons, à lire davantage. Un comité de vie littéraire et des trousseaux de lecture accessibles à tous ont été créés. Un grand prix d'excellence a été attribué à l'école Lévesque de Saint-Donat par la Fédération des commissions scolaires du Québec, pour le projet de lecture « Le tour du monde en 180 jours ». De plus, plusieurs bibliothèques scolaires ont été réaménagées et la Commission scolaire a investi dans l'achat de livres.

Un grand nombre de projets intégrant différentes matières ont également été développés dans les écoles, des projets reliés, notamment, aux arts, à l'histoire et au patrimoine, à l'environnement et à l'acquisition de saines habitudes de vie. Plusieurs collaborations se sont poursuivies ou renforcées avec des organismes du milieu et des ententes ont été conclues avec des municipalités pour l'utilisation conjointe d'équipements culturels, de loisir et de sport. Des événements ont fait rayonner le talent de nos élèves : succès d'harmonies scolaires, expo-sciences, secondaire en spectacle, comédie musicale, etc.

La Commission scolaire des Phares s'est dotée d'un plan d'action pour développer un volet international et attirer des étudiants en provenance d'autres pays. En formation professionnelle, une nouvelle offre de formation menant à une attestation d'études professionnelles et adaptée aux besoins du monde du travail a été développée. La ferme-école du Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis a été inaugurée. Bel exemple de partenariat avec le milieu, la ferme-école est un lieu de formation unique pour la relève en agriculture. En formation générale des adultes, la formation à distance s'est révélée une solution intéressante pour un bon nombre d'élèves.

Au chapitre des événements particuliers qui ont marqué l'année 2009-2010, notons la nomination d'un Protecteur de l'élève, la divulgation du rapport du Vérificateur général qui a confirmé que la Commission scolaire des Phares a réalisé une excellente performance au plan administratif. À l'automne 2009, la Commission scolaire des Phares a dû faire face à la pandémie de grippe A H1N1. La campagne de vaccination dans les établissements a été un succès collectif. Par ailleurs, nous avons célébré le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'école du Mistral, avec ses élèves et membres du personnel anciens et actuels, ses pionniers et l'ensemble de la population. Nous avons également assisté à la victoire de l'équipe Pentagone-Le Mistral, qui a remporté le Bol d'Or scolaire juvénile AA, division 2. Le Bol d'Or a couronné une saison spectaculaire du Pentagone-Le Mistral. Cette victoire a eu un effet positif important sur la motivation de nos élèves-athlètes.

Dans le domaine des communications, la Commission scolaire des Phares a lancé son nouveau site Internet ([www.csphares.qc.ca](http://www.csphares.qc.ca)), qui traduit la volonté de fournir une information claire et de maintenir une communication régulière avec la population.

Nous vous invitons donc à parcourir notre rapport annuel et à visiter régulièrement notre site Internet, véritable fenêtre ouverte sur les activités de la Commission scolaire des Phares et de ses établissements.

Bonne lecture et belles découvertes!



**Raymond Tudeau**  
Président



**Jacques Poirier**  
Directeur général



## Profil de la commission scolaire



La Commission scolaire des Phares dessert un vaste territoire de plus de 5 000 kilomètres carrés, de Métis-sur-Mer à Saint-Fabien et de Padoue à Esprit-Saint. Ce territoire couvre deux municipalités régionales de comté, Rimouski-Neigette et La Mitis, comptant deux noyaux urbains, les villes de Rimouski et de Mont-Joli.

Elle offre des services du préscolaire au secondaire ainsi que de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes à plus de 11 000 élèves jeunes et adultes.

Notre commission scolaire comprend 24 écoles, 2 centres de formation professionnelle et 2 centres de formation générale des adultes répartis dans 44 immeubles.

Quelques statistiques pour 2009-2010 :

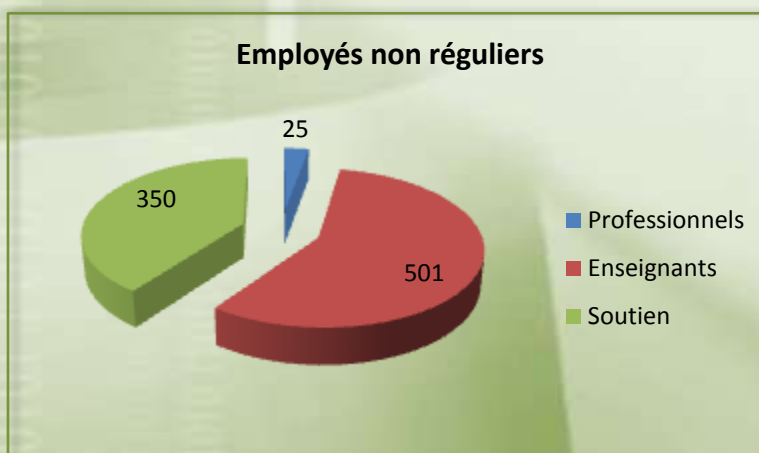
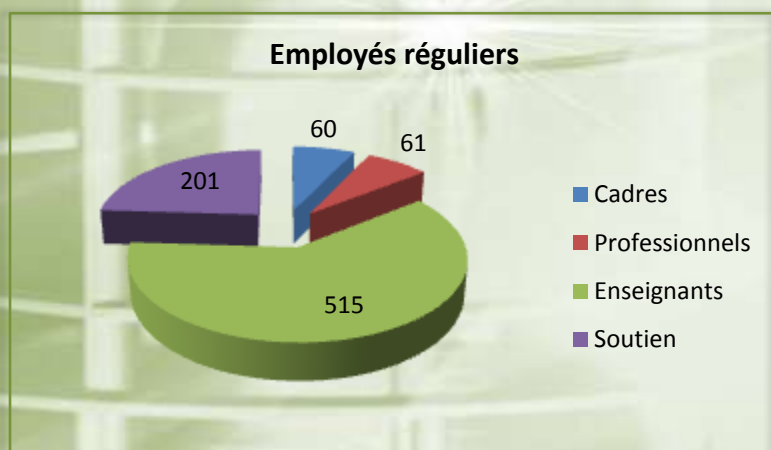
### Élèves

4 662	élèves au préscolaire et primaire
3 901	élèves au secondaire
1 087	élèves en formation professionnelle
1 676	élèves en formation générale des adultes (élèves à temps plein et partiel)
<b>11 326</b>	<b>TOTAL DES ÉLÈVES</b>



## Membres du personnel

Catégories de personnel	Employés réguliers	Pourcentage	Employés non réguliers	Pourcentage
Cadres	60	7,1 %	0	0 %
Professionnels	61	7,2 %	25	2,8 %
Enseignants	515	61,6 %	501	57,2 %
Soutien	201	24,1 %	350	40 %
<b>TOTAL</b>	<b>837</b>		<b>876</b>	



## Conseil des commissaires

Le conseil des commissaires est formé de dix-neuf commissaires, élus en vertu de la *Loi sur les élections scolaires* pour un mandat de quatre ans, et de deux commissaires parents, élus chaque année par le comité de parents.

Les dernières élections scolaires générales ont eu lieu le 4 novembre 2007. En 2009-2010, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares était composé des personnes suivantes :



**Jacques Deschênes**  
Circonscription n° 1  
Saint-Fabien - Saint-Eugène-  
de-Ladrière - Saint-Valérien



**Nadyne Langlois**  
Circonscription n° 2  
Le Bic



**Gilbert Labrie**  
Circonscription n° 3  
Partie Rimouski (Sacré-Cœur)



**Daniel Arseneault**  
Circonscription n° 4  
Partie Rimouski (Nazareth)



**Sara Deschênes**  
Circonscription n° 5  
Esprit-Saint - Trinité-des-Monts -  
Saint-Narcisse - Mont-Label



**Guy Potvin**  
Circonscription n° 6  
Partie Rimouski (Sainte-Blandine,  
Sainte-Odile-sur-Rimouski, Sainte-  
Odile et District 8)



**Pauline Michaud**  
Circonscription n° 7  
Partie Rimouski (Sainte-Odile)



**Noëlla Bourdages**  
Circonscription n° 8  
Partie Rimouski (Saint-Robert)



**Raymond Tudeau**  
Président  
Circonscription n° 9  
Partie Rimouski (Saint-Pie X -  
Terrasses Arthur-Buies)



**Reynald Caissy**  
**Vice-président**  
 Circonscription n° 10  
 Partie Rimouski (Saint-Germain)



**Alain Rioux**  
 Circonscription n° 11  
 Partie Rimouski (Sainte-Agnès)



**Luc Marcoux**  
 Circonscription n° 12  
 Partie Rimouski (Pointe-au-Père)



**Steve Gagné**  
 Circonscription n° 13  
 Partie Rimouski (Rimouski-Est) et  
 Saint-Anaclet



**Louise Dionne**  
 Circonscription n° 14  
 Sainte-Flavie - Sainte-Luce - Luceville



**Philippe St-Germain**  
 Circonscription n° 15  
 Partie Mont-Joli (Sud)



**Claude Fortin**  
 Circonscription n° 16  
 Partie Mont-Joli (Nord)



**Jean-Maurice Lechasseur**  
 Circonscription n° 17  
 Saint-Donat - Saint-Gabriel - Les  
 Hauteurs - Saint-Charles-Garnier -  
 Saint-Marcellin



**Stéphanie Vill**  
 Circonscription n° 18  
 Saint-Joseph-de-Lepage -  
 Sainte-Angèle-de-Mérici - Sainte-  
 Jeanne-D'Arc - La Rédemption -  
 Saint-Octave-de-Métis



**Lise Lévesque**  
 Circonscription n° 19  
 Price - Grand-Métis - Métis-sur-Mer -  
 Padoue - Les Boules



**Gaston Rioux**  
 Représentant du Comité de parents  
 de l'ordre primaire



**Patrice Cayouette**  
 Représentant du Comité de parents  
 de l'ordre secondaire



## *Planification stratégique 2009-2014*

Le rapport annuel est le moyen privilégié pour la Commission scolaire de faire état des actions réalisées dans le cadre de sa planification stratégique.

### ***Orientation 1 – Accroître la réussite de tous les élèves, jeunes et adultes, en tenant compte des besoins et des capacités de chacun***

Nous avons poursuivi les formations issues de la recherche avec l'UQAR sur la réussite des garçons. Nous comptons maintenant 98 enseignants du primaire et en français au 1<sup>er</sup> cycle du secondaire qui ont suivi cette formation sur les dispositifs en lecture et en écriture et qui sont accompagnés par les conseillères pédagogiques en français, le tout impliquant 24 écoles sur 41.

L'équipe des conseillers pédagogiques a soutenu les équipes-écoles qui ont acheminé des besoins d'accompagnement en lien avec les normes et modalités d'évaluation des apprentissages.

Le 4 juin 2010, tous les élèves de 2<sup>e</sup> secondaire et leurs enseignants du secteur Rimouski-Neigette ont été conviés à une journée de plein air au Cap à l'original afin de créer des liens pour faciliter la transition vers l'école Paul-Hubert en septembre. Cette activité a été rendue possible grâce à la concertation de COSMOSS, Québec en forme et la Commission scolaire des Phares, le tout dans le cadre du développement de saines habitudes de vie.

Un programme d'anglais intensif a été mis en place en 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année à l'école Euclide-Fournier en 2009-2010. La conseillère pédagogique en anglais a soutenu, tout au long de l'année scolaire, les intervenants impliqués dans le projet. Malheureusement, le projet a dû être abandonné pour 2010-2011, la clientèle n'étant pas suffisante.

Une activité de présentation des contenus des programmes de formation du Renouveau pédagogique a été réalisée à l'automne 2009 par des enseignants et des conseillers pédagogiques de la Commission scolaire des Phares auprès d'enseignants du Cégep de Rimouski.

Le comité sur l'enrichissement a poursuivi ses travaux afin de mieux définir les concepts d'enrichissement, de projets particuliers et d'accommodements. Les partenaires artistiques et sportifs ont été rencontrés afin de les informer sur les modifications apportées.

La recherche-action Commission scolaire des Phares et Université d'Ottawa sur la prévention des difficultés au préscolaire et au 1<sup>er</sup> cycle du primaire a été complétée, et les modalités de transfert dans trois écoles en 2010-2011 ont été élaborées.

Le comité sur le passage-classement a réalisé un sondage auprès de tous les élèves de 6<sup>e</sup> année, et la brochure « Fais le grand saut » a été remise à tous les élèves de 6<sup>e</sup> année, à leurs parents, à leurs enseignants, à leurs intervenants ainsi qu'au personnel qui accueillera ces élèves en 1<sup>re</sup> secondaire, afin de faciliter la transition du primaire vers le secondaire.

Un plan d'action comprenant des interventions d'accompagnement des équipes-écoles dans la mise en œuvre d'initiative d'approche orientante a été élaboré. Les interventions se font par la diffusion du matériel élaboré par une ressource locale. Deux écoles primaires ont manifesté de l'intérêt pour les projets présentés. L'accompagnement de ces milieux se poursuivra en 2010-2011. La présence au comité CATDO (développement d'un Portfolio pour les différentes écoles de la région Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine en lien avec le sentiment de fierté et d'appartenance et l'approche



orientante) et la tenue d'une rencontre sur le développement d'un outil d'orientation et d'information pour les parents dans le cadre du chantier de la valorisation de la formation professionnelle et technique ont été au nombre des activités en 2009-2010.

En ce qui concerne l'entrepreneuriat, la participation des écoles au concours québécois en entrepreneuriat a été plus représentative qu'en 2008-2009. Quatre projets sur onze présentés ont été retenus pour le gala régional et deux pour le provincial. De plus, une mission exploratrice en France visant le développement de l'entrepreneuriat a été vécue en mars 2010 par le conseiller pédagogique en univers social, en partenariat avec les centres locaux de développement de Rimouski-Neigette et de la Mitis. Un plan d'action Entrepreneuriat-Jeunesse-Commission scolaire des Phares a été élaboré en 2009-2010 et présenté en début d'année 2010 aux directions d'établissements. L'idée maîtresse de ce plan est de favoriser la culture entrepreneuriale dans le milieu scolaire par la sensibilisation et surtout l'implantation d'activités concrètes.

Le déploiement du programme « École en santé » amorcé en 2006-2007 s'est poursuivi en collaboration avec les centres de santé et de services sociaux de Mont-Joli et de Rimouski. Une seule école s'ajoutera en 2010-2011 alors que toutes les autres ont élaboré un plan d'action visant à l'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans leur établissement.

### *Orientation 2 – Qualifier les jeunes et les adultes selon leurs aptitudes en vue de leur insertion professionnelle*

Malgré le report de l'implantation du nouveau curriculum en formation générale des adultes, les enseignants de nos centres se sont approprié le programme de formation. En mars, l'implantation complète a été réalisée avec l'accompagnement des conseillères pédagogiques. Le développement des services complémentaires en orthopédagogie et en psychoéducation a permis de mieux cibler les besoins de la clientèle et ainsi de mettre en place des moyens favorisant la réussite de ces derniers.

En plus des services réguliers d'orientation dispensés dans les écoles et les centres, la Commission scolaire offre le Service d'accueil, référence, conseil et accompagnement (SARCA) à la population de 18 ans et plus. En 2009-2010, deux fois plus de personnes, soit 63 adultes, ont bénéficié du service à raison de trois rencontres par personne en moyenne.

Cent quarante-et-un élèves ont bénéficié des services de formation à distance comparativement à vingt-et-un en 2008-2009. Le service a été offert à toute la population desservie par la Commission scolaire. Des cours de français, de mathématique, d'anglais, de sciences et d'histoire ont été dispensés. Le taux de réussite est de 60 % comparativement à 40 % pour le Québec. En 2010-2011, des cours à distance en formation professionnelle seront offerts en comptabilité, en secrétariat et en lancement d'entreprise.

En plus des autorisations provisoires en Assistance technique en pharmacie, en Horticulture et jardinerie, en Réalisation d'aménagements paysagers et production horticole, une attestation d'études professionnelles (AEP) a été offerte en Esthétique automobile ainsi qu'une formation à temps partiel en Vente. En 2010-2011, ces mêmes autorisations provisoires sont demandées en plus du développement de trois formations à temps partiel et d'une attestation d'études professionnelles (AEP) en Hygiène et salubrité en milieu de santé.

Nous avons poursuivi la réalisation des actions de la deuxième année du plan d'action de la valorisation de la formation professionnelle. Préoccupé par la persévérance scolaire de nos élèves, le comité jeunes-adultes-formation professionnelle a, entre autres, travaillé en 2009-2010 à l'établissement de passerelles facilitant la transition des élèves d'un secteur à un autre, au développement de l'exploration de la formation professionnelle et à l'accompagnement des groupes d'exploration professionnelle (GEP).

La tournée de la formation professionnelle, les portes ouvertes, la participation d'élèves compétiteurs aux olympiades de la formation professionnelle, la participation d'élèves du secteur des jeunes aux olympiades de la formation professionnelle, le concours Chapeau les filles, les visites dans les centres de formation professionnelle sont des exemples d'activités de promotion-valorisation effectuées en 2009-2010. L'accompagnement pour le déploiement des groupes d'exploration professionnelle à Mont-Joli et à Rimouski a été un point majeur pour la valorisation.

À l'automne 2009, deux représentants de la Commission scolaire des Phares ont effectué une mission de recrutement en Tunisie. À cet effet, deux ententes de partenariat ont été signées entre la Commission scolaire des Phares, l'Agence tunisienne de la formation professionnelle et l'Agence de la vulgarisation et de la formation agricole en Tunisie. De plus, dès septembre 2010, nous accueillerons les quatre premiers boursiers du programme de bourses d'excellence et d'exemption des droits de scolarité supplémentaires pour les élèves étrangers en formation professionnelle de Éducation internationale. Ce projet a été financé par le programme PIEQ II du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le fonds de développement créé par la Commission scolaire à même les surplus des centres.

### ***Orientation 3 – Assurer le soutien aux établissements afin qu'ils offrent un haut niveau de formation répondant aux besoins des personnes et aux besoins d'une société du savoir en constante évolution***

Le programme d'insertion professionnelle est toujours offert aux nouveaux enseignants ainsi qu'aux suppléants avec 15 participants. La Commission scolaire des Phares, en collaboration avec le Syndicat des enseignants, souhaite augmenter l'adhésion du nombre d'enseignants à ce programme au fil des ans.

Une formation a été offerte aux directions d'école sur la mise en œuvre des programmes des services complémentaires dans chacune des écoles.


Le projet-pilote ayant pour but de soutenir les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée (TES) a vécu sa première année d'implantation et a permis un accompagnement personnalisé ainsi que la planification du développement d'outils pertinents au travail des TES. Ce projet a grandement contribué à la diminution de l'absentéisme des TES et à la réalisation d'un plan de formation continue répondant à leurs besoins.

Afin de faciliter le fonctionnement des conseils d'établissement et promouvoir l'implication de tous ses intervenants, la Commission scolaire, en partenariat avec le comité de parents, a offert deux sessions de formation destinées à l'ensemble des membres des conseils d'établissement et aux directions d'établissement. Une quarantaine de personnes ont assisté à la formation, représentant 18 conseils d'établissement sur 26.

Finalement, les membres du conseil des commissaires et ceux du comité de parents ont tenu une rencontre en juin afin que leur soient présentées conjointement les nouvelles procédures en matière de gestion des plaintes avec la venue d'un protecteur de l'élève et la convention de partenariat à intervenir entre la Commission scolaire et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

### ***Orientation 4 – Rendre compte à la population des services rendus par les établissements et par la Commission scolaire***

Souhaitant bien faire connaître à la population les réalisations de ses établissements, la Commission scolaire a poursuivi pour une septième année consécutive la publication hebdomadaire de sa chronique «Cap sur la réussite» dans le journal L'Avantage.



S'est également poursuivie pour une troisième année, la présentation de l'émission «Sous le phare» à la télévision communautaire de Cogéco. Quinze nouvelles émissions ont été réalisées et diffusées au cours de l'année. De plus, un projet de diffusion sur le site Internet de la Commission scolaire est en cours actuellement.

Pour une deuxième année, la diffusion hebdomadaire d'une chronique à la radio de CKMN s'est poursuivie. Cette chronique porte principalement sur les activités dans les écoles et dans les centres de formation professionnelle et de formation des adultes.

De nombreux communiqués de presse sont également diffusés au cours de chaque année, assurant ainsi une présence continue de la Commission scolaire dans la communauté.

La Commission scolaire a également adopté une déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, clarifiant ainsi ses engagements envers la population au regard de sa mission, sa vision de la réussite, les services offerts et la qualité de services assurée.



## Résultats aux épreuves du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) - Juin 2010

Le tableau suivant présente les résultats aux épreuves ministérielles de 5<sup>e</sup> secondaire de juin 2010 pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Pour chacune des disciplines, on y retrouve le résultat moyen et le taux de réussite des élèves de notre commission scolaire, mis en parallèle avec les mêmes données aux niveaux régional et provincial.



### RÉSULTATS AUX ÉPREUVES DU MELS – JUIN 2010

Matières	Commission scolaire des Phares		Région		Province	
	Résultat moyen	Taux de réussite	Résultat moyen	Taux de réussite	Résultat moyen	Taux de réussite
Anglais (5 <sup>e</sup> sec.) 134-510 Interagir oralement	71,2%	88,8%	76,9%	94,9%	76,1%	93,1%
Anglais (5 <sup>e</sup> sec.) 134-520 Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus	70%	80,3%	74,4%	89,6%	73,9%	89,5%
Anglais (5 <sup>e</sup> sec.) 134-530 Écrire des textes	71,5%	85,2%	76,1%	92,6%	75,1%	91,5%
Français (5 <sup>e</sup> sec.) 132-520 Écrire des textes	74%	86,8%	72,1%	85,8%	69,5%	83,3%

\* Secteur public francophone

## Ressources financières

La Commission scolaire a terminé l'année 2009-2010 avec un déficit d'exercice de 692 794 \$ sur des revenus totalisant 104 727 986 \$. Au terme de la même année, le surplus cumulé de la Commission scolaire est de 5 547 480 \$.



En prenant en considération un montant de 3 076 631 \$ réservé aux écoles, aux services de garde et aux centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, la situation financière de la Commission scolaire se traduit par un surplus cumulé de 2 470 849 \$ au 30 juin 2010.

Le tableau «*État des résultats*» présenté ci-après regroupe les dépenses par catégories d'activités et indique la provenance des revenus reçus par la Commission scolaire pour l'année 2009-2010.

### État des résultats pour l'exercice se terminant le 30 juin 2010

REVENUS		DÉPENSES	
Taxe scolaire	10 568 052 \$	Enseignement et formation	49 054 110 \$
Subvention de fonctionnement MELS	86 496 947 \$	Soutien à l'enseignement et à la formation	21 593 135 \$
Subvention de financement	400 189 \$	Services d'appoint	11 301 203 \$
Autres subventions et contributions	142 128 \$	Activités administratives	5 531 896 \$
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	427 215 \$	Activités relatives aux biens meubles et immeubles	12 095 912 \$
Ventes de biens et services	5 472 760 \$	Activités connexes	5 944 470 \$
Revenus divers	1 220 695 \$	Gains sur disposition d'immobilisations corporelles	(99 946 \$)
	104 727 986 \$		105 420 780 \$
<b>Déficit de l'exercice : (692 794 \$)</b>			

## Faits saillants en matière de ressources matérielles

### Ressources informatiques

- Investissement de plus de 550 000 \$ dans l'acquisition de nouveaux équipements et périphériques (parc de 5 000 ordinateurs) et dans la modernisation des équipements de réseautique et du centre de traitement.
- Implantation du projet « *commissaires sans papier* ». Depuis la rentrée 2009, la grande majorité des documents utilisés par le conseil des commissaires le sont sous forme numérique. Un plus pour l'environnement.
- Installation de deux salles de visioconférence de haut niveau. La première salle se situe au centre administratif et la deuxième au Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis, dans le secteur de la Mitis. Leur utilisation se traduira par la réduction des frais de déplacement et une meilleure utilisation de nos ressources humaines.
- Mise à jour du site principal de la Commission scolaire des Phares. En plus d'avoir un aspect visuel plus actuel, la nouvelle plate-forme du site permet la décentralisation des modifications par unité de service.
- Déploiement de la nouvelle suite Microsoft Office au niveau administratif. Cette mise à jour s'est effectuée en collaboration avec le département du Service aux entreprises du Centre de formation de Rimouski-Neigette, qui a assumé la formation du personnel administratif de la Commission scolaire.



### Transport scolaire



- 6 455 élèves transportés.
- Environ 11 000 km parcourus quotidiennement par 135 véhicules, dont 125 autobus réguliers, 3 autobus adaptés et 7 véhicules de type familial.
- Déroulement de la première année du contrat de transport scolaire qui sera effectif jusqu'en juin 2014.

### Parc immobilier

- Mars 2010 marqua la fin de la première année complète de suivi des coûts d'énergie relativement à l'important projet visant l'implantation de mesures d'économie d'énergie dans cinq bâtiments. Les résultats sont probants : 24 % plus d'économies monétaires que prévu, soit 745 000 \$ au lieu de 600 000 \$. En termes d'énergie, l'économie fut de 42 442 Giga joules, soit 1 650 Giga joules de plus que prévu (4 %). L'énergie économisée représente environ 4 500 tonnes de moins de CO<sub>2</sub> rejetées dans l'atmosphère.





- Réalisation de travaux visant le réaménagement des laboratoires de sciences en formation générale des adultes pour répondre aux exigences du renouveau pédagogique pour 50 000 \$.
- Grâce aux mesures «Maintenance des bâtiments» et «Résorption du déficit d'entretien» du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, réalisation de 13 projets majeurs pour une somme globale de plus de **4 millions de dollars**:
  - Réfection de la fenestration, de l'enveloppe murale et de la toiture d'une partie de l'école de Mont-Saint-Louis du Bic pour 511 000 \$;
  - Réfection de la fenestration de l'école de l'Aquarelle de Rimouski pour 430 000 \$;
  - Réfection de la fenestration et de la façade est de l'école des Alizés de Mont-Joli pour 350 000 \$;
  - Réfection de la fenestration d'une partie de l'école Saint-Jean de Rimouski pour 415 000 \$;
  - Réfection de la fenestration et de l'enveloppe murale de l'école du Grand-Pavois-de Sainte-Agnès de Rimouski pour 810 000 \$;
  - Réfection de la fenestration d'une partie de l'école des Beaux-Séjours-de Sainte-Odile de Rimouski pour 185 000 \$;
  - Réfection de la fenestration de l'école Norjoli de Mont-Joli pour 225 000 \$;
  - Réfection de la toiture de l'école de l'Estran de Rimouski pour 300 000 \$;
  - Réfection d'un bassin de la toiture de l'aile A de l'école Paul-Hubert de Rimouski pour 75 000 \$;
  - Remplacement des chaudières au mazout aux écoles de Mont-Saint-Louis du Bic et de l'Envol de Mitis-sur-Mer 220 000 \$;
  - Réfection des salles de toilettes de l'école D'Auteuil de Rimouski pour 110 000 \$;
  - Réfection d'une salle de toilette à l'école Langevin de Rimouski pour 300 000 \$;
  - Réfection des salles de toilettes de l'école de Sainte-Luce pour 120 000 \$.
- En plus de ces projets, un montant additionnel d'environ 800 000 \$ a été investi dans plusieurs autres projets de moindre importance visant le maintien des bâtiments, dont des réfections de stationnement à l'école Paul-Hubert de Rimouski et à l'école du Mistral de Mont-Joli, et la réfection de la toiture à l'école de la Colombe d'Esprit-Saint.
- Et finalement, une somme d'environ 500 000 \$ a été également investie dans la transformation de certains immeubles dont les plus importants projets sont la modification du stationnement de l'école de la Rose-des-Vents et l'amélioration de la cour de l'école du Rocher, toutes deux situées à Rimouski, pour des sommes respectives de 210 000 \$ et 125 000 \$.

# Rapport du comité d'application du code d'éthique et de déontologie

Au cours de l'année 2009-2010, aucune plainte n'a été soumise.

## RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

### SECTION I

#### 1.0 PRÉAMBULE

Conformément aux articles 175.1, 175.2 et 175.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires adopte un *Code d'éthique et de déontologie* applicable à l'ensemble de ses membres.

Ce code est un outil au service de la responsabilité qui incombe aux commissaires de la Commission scolaire des Phares. Cette responsabilité décrite dans la *Loi sur l'instruction publique* consiste à assurer les services d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire et secondaire, de formation professionnelle et d'éducation des adultes à la population du territoire des MRC de La Mitis et de Rimouski-Neigette.

Le présent *Code d'éthique et de déontologie* permet de témoigner individuellement et collectivement des valeurs promues dans l'enseignement et dans l'administration de la Commission scolaire. Il constitue une référence éthique pour les commissaires et contribue à assurer le respect et la protection des personnes. Par l'adoption de ce code, les commissaires entendent accroître et maintenir la confiance du public en l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité dans l'administration de la Commission scolaire.

### SECTION II

#### 2.0 DÉFINITIONS

##### Éthique :

Ensemble des valeurs promues par une organisation en vue de réaliser sa mission.

##### Déontologie :

Ensemble de devoirs qu'impose l'exercice d'une responsabilité.

##### Code d'éthique et de déontologie :

Document dans lequel on retrouve un certain nombre de règles permettant d'encadrer les responsabilités et les conduites des personnes. Le *Code d'éthique et de déontologie* comprend l'énoncé des valeurs et des responsabilités qui incombent aux membres des organismes responsables de services publics.

##### Commissaire :

Désigne la personne<sup>1</sup> élue ou nommée en application de la *Loi sur les élections scolaires* et celle représentant les parents pour les ordres d'enseignement primaire et secondaire.

##### Conflit d'intérêts :

Situation de fait, directe ou indirecte, de laquelle peut profiter sciemment un membre du conseil des commissaires et qui le rend inhabile à exercer son mandat, à moins que cette situation ne soit dénoncée

<sup>1</sup> Dans le but d'alléger le texte, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

par écrit et que le membre ne s'abstienne de participer au débat et à toute décision dans laquelle il est placé en situation conflictuelle. Il y a conflit d'intérêts lorsqu'un commissaire, consciemment ou non, est influencé par des considérations d'intérêt personnel dans l'exercice de ses fonctions officielles ou tire un avantage du fait de ses fonctions, en utilisant son statut ou le nom de la Commission scolaire. Le terme intérêt personnel inclut la famille immédiate.

**Famille immédiate :**

Désigne un parent ou conjoint du commissaire :

- Parent : le père, la mère, le père par remariage, la mère par remariage ou un parent nourricier, le frère, la sœur, le demi-frère, la demi-sœur, un enfant (y compris l'enfant du conjoint), l'enfant d'un premier lit, l'enfant en tutelle, le petit-fils, la petite-fille, le beau-père, la belle-mère, le beau-frère, la belle-sœur, le gendre, la bru;
- Conjoint : la personne qui est mariée et qui cohabite avec le commissaire ou la personne qui n'est pas mariée avec lui, qu'elle soit de sexe différent ou de même sexe, mais qui vit maritalement avec lui et qui le présente publiquement comme son conjoint.

**SECTION III**

**3.0 CHAMP D'APPLICATION**

Le *Code d'éthique et de déontologie* s'adresse au commissaire de la Commission scolaire des Phares. Il s'applique intégralement durant son mandat. Son application se poursuit après son mandat pour les questions relatives à la confidentialité et à toute information privilégiée qu'il a pu obtenir en cours de mandat.

**SECTION IV**

**4.0 DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU COMMISSAIRE**

**Responsabilités d'ordre général**

- 4.1 Le commissaire respecte son engagement d'honneur.
- 4.2 Le commissaire exerce sa fonction dans le respect des chartes, des lois, des règlements et des politiques établis.
- 4.3 Le commissaire doit faire preuve de discrétion et conserver pour lui seul tout renseignement et information concernant :
  - les discussions sur des négociations en cours;
  - les négociations avec les fournisseurs;
  - la vie privée du personnel, des élèves, de leur famille, ainsi que des membres du conseil des commissaires;
  - la sélection du personnel;
  - les mesures disciplinaires;
  - les documents en cours d'élaboration par la Commission scolaire et identifiés *confidentiel*;
  - d'autres organismes publics et qui ne sont pas encore divulgués par ces derniers;
  - les discussions informelles tenues lors de comités de travail;
  - toute autre information pour laquelle le conseil des commissaires, le Comité exécutif ou un groupe de travail a convenu d'un huis clos ou d'une non-diffusion.



#### **Responsabilités envers la communauté**

- 4.4 Le commissaire respecte les droits de toutes et tous.
- 4.5 Le commissaire s'assure de la plus grande équité possible dans l'offre de service à la communauté.
- 4.6 Le commissaire doit concilier sa fonction de représentant du parent, du contribuable, du citoyen et être à l'écoute de leurs attentes.

#### **Responsabilités envers la Commission scolaire**

- 4.7 Le commissaire n'exerce pas sa fonction seul. Il fait partie d'un conseil composé de l'ensemble des commissaires de la Commission scolaire et c'est dans ce cadre et en ce lieu qu'il exerce son mandat.
- 4.8 Le commissaire veille aux intérêts de la Commission scolaire.
- 4.9 Le commissaire ne peut intervenir de son propre chef dans l'administration d'un établissement ou de la Commission scolaire.
- 4.10 Le commissaire apporte sa contribution active et responsable dans l'élaboration des orientations, des politiques et des règlements établis par le Conseil et il les respecte.
- 4.11 Le commissaire fait preuve de rigueur dans les analyses qu'il fait et les jugements qu'il porte dans les dossiers qui sont soumis à son attention.
- 4.12 Le commissaire évite d'être placé en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts. Il évite toute situation où son intérêt personnel ou celui d'un membre de sa famille immédiate peut influencer l'exercice de ses fonctions.
- 4.13 Le commissaire exerce d'une manière responsable son droit de justifier en public son opposition à l'égard d'une décision du Conseil pour laquelle il a enregistré sa dissidence.
- 4.14 Le commissaire assume son devoir de disponibilité et d'assiduité aux séances du Conseil et aux comités où il a accepté de participer.
- 4.15 Le commissaire fait preuve de respect et de courtoisie dans ses relations avec les autres membres du conseil.

#### **Responsabilités envers le personnel et les élèves**

- 4.16 Le commissaire exerce son rôle et ses responsabilités sans discrimination pour l'ensemble des personnes relevant de ses compétences.
- 4.17 Le commissaire s'applique à favoriser, dans l'adoption des politiques et règlements, la poursuite des valeurs promues par la Commission scolaire.
- 4.18 Le commissaire fait preuve de respect et de courtoisie dans ses relations avec le personnel œuvrant dans son organisation.

## SECTION V

### 5.0 IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les conflits d'intérêts se regroupent en quatre catégories. Le commissaire doit s'assurer d'éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts.

#### 5.1 Rapport avec l'argent :

- les avantages directs, marques d'hospitalité ou de gratitude, cadeaux;
- l'utilisation à des fins personnelles de la propriété de la Commission scolaire sous réserve des politiques ou instructions existantes;
- les relations contractuelles entre la Commission scolaire et un organisme ou une entreprise dans laquelle le commissaire, ou un membre de sa famille immédiate, possède un intérêt direct ou indirect.

Au regard des conflits d'intérêts résultant des marques d'hospitalité, de gratitude ou de cadeaux de valeur appréciable (plus de 100 \$), le commissaire peut conserver l'avantage reçu à la condition d'en informer le Conseil par le biais d'une déclaration écrite, tel que prévu en annexe 3 du présent document. Toutefois, lorsque l'avantage résulte de la participation à une activité pour laquelle le commissaire a défrayé lui-même le coût d'inscription, il n'est pas tenu d'effectuer une telle déclaration. Aussi, le commissaire n'est pas tenu de déclarer un cadeau de valeur modeste (100 \$ et moins).

#### 5.2 Rapport avec l'information :

L'utilisation à des fins personnelles d'informations privilégiées obtenues dans le cadre de ses fonctions de commissaire.

#### 5.3 Rapport avec l'influence :

L'utilisation des attributs d'une charge pour obtenir directement ou indirectement un bénéfice pour lui-même ou une tierce personne avec laquelle il est lié (trafic d'influence).

#### 5.4 Rapport avec le pouvoir :

- l'abus d'autorité ou le fait de porter atteinte à la crédibilité de l'organisme en ayant un comportement indigne ou incompatible avec les exigences de la fonction;
- le harcèlement.

## SECTION VI

### 6.0 PRATIQUES RELIÉES À LA RÉMUNÉRATION

Le commissaire est tenu de respecter l'encadrement fixé par le *Décret concernant la rémunération des commissaires*.

Aucune autre rémunération ne peut être reçue par l'un d'entre eux pour leur fonction de commissaire.

## SECTION VII

### 7.0 MÉCANISMES D'APPLICATION

7.1 En début de mandat, le conseil des commissaires forme un comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie* et y désigne trois commissaires, dont le président. Le directeur général coordonne les travaux du comité et y siège sans droit de vote.

Deux autres commissaires sont désignés substitués pour remplacer un des membres du comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie* en cas d'absence ou lors de plainte portée contre un des membres du comité d'examen. Lors de leur désignation, le conseil des commissaires détermine l'ordre dans lequel les substitués sont appelés à siéger au comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie*.

En cas de vacance, le conseil des commissaires nomme un remplaçant.

7.2 Tout manquement présumé au *Code d'éthique et de déontologie*, par un commissaire, est signalé, par écrit, au Comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie*, à l'attention du président. Tout manquement au *Code d'éthique et de déontologie*, par le président, est signalé, par écrit, à un membre du comité.

7.3 Ce comité veille à l'application du *Code d'éthique et de déontologie* décrit au présent règlement. Le conseil des commissaires habilite les membres du comité d'application à rencontrer tout commissaire qui aurait des attitudes, comportements ou agissements non-conformes aux attentes exprimées en matière d'éthique et de déontologie lorsque ces attitudes, comportements ou agissements n'ont pas fait l'objet d'un signalement écrit.

7.4 À la suite d'un signalement ou d'une plainte relative au présent règlement, le comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie* réfère cette plainte à la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction.

7.5 La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction est nommée par le conseil des commissaires. Cette personne est nommée pour un mandat de quatre ans. Le conseil des commissaires nomme un substitut pour la même durée.

7.6 La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction, ou son substitut, le cas échéant, peut s'adjoindre deux personnes pour siéger avec elle et déterminer s'il y a eu contravention et imposer une sanction s'il y a lieu.

7.7 La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction siège lorsqu'une plainte écrite lui est transmise par le Comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie* ou sur demande du conseil des commissaires.

À cette fin :

- Elle vérifie les allégations de comportement susceptible d'être dérogatoire;
- Elle invite le plaignant et le commissaire concerné à se faire entendre ainsi que tout autre témoin pertinent. L'identité du plaignant et des témoins demeure confidentielle.
- Elle dépose un rapport écrit au conseil des commissaires et en remet une copie au commissaire concerné.
- Lorsqu'il n'y a pas de manquement au *Code d'éthique et de déontologie*, elle en informe le Comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie*, le plaignant et la personne concernée.



- Lorsqu'il y a un manquement au *Code d'éthique et de déontologie*, elle peut imposer une sanction parmi les suivantes :
  - ✓ un rappel à l'ordre, assorti ou non d'une demande de présentation d'excuses;
  - ✓ une réprimande ou un blâme écrit;
  - ✓ une suspension du droit de parole pour une durée limitée.
- Dans une situation exceptionnelle, la personne chargée de déterminer s'il y a contravention et d'imposer une sanction peut recommander au conseil des commissaires d'entreprendre une action en vue d'une procédure légale de révocation.

## **SECTION VIII**

### **8.0 RAPPORT ANNUEL**

- 8.1 La Commission scolaire doit rendre le Code accessible au public et le publier dans son rapport annuel.
- 8.2 Le rapport annuel doit faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par la personne chargée de déterminer s'il y a contravention et d'imposer une sanction, des décisions et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des commissaires déçus de leur charge par un tribunal au cours de l'année.

### **9.0 ACCESSIBILITÉ**

*Le Code d'éthique et de déontologie* des commissaires est accessible au bureau de la secrétaire générale.

### **10.0 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement adopté par le conseil des commissaires par sa résolution n° 08-02-25-225 abroge et remplace le règlement antérieur (C.C.r.15-2002) et entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption.

**Réalisation :**

Ce document est une réalisation du Secrétariat général de la Commission scolaire des Phares.  
(Les photographies proviennent de la Commission scolaire des Phares, Microsoft Office et Canoe.ca)

**Coordination :**

Cathy-Maude Croft, secrétaire générale


**Secrétaire à la rédaction :**

Nancy Bérubé

---

Le Secrétariat général remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport.

Centre administratif de la Commission scolaire des Phares  
435, avenue Rouleau  
Rimouski (Québec) G5L 8V4

 418 723-5927

 418 724-3350

Janvier 2011